



WORKING PAPER

SÉRIE : DIVERSITÉ / RSE ET DIALOGUE INTERCULTUREL

LA VILLE COMME ESPACE DU DIALOGUE INTERCULTUREL

EMESE FABIAN, AVRIL 2008

Think tank européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@poumlasolidarite.be / www.poumlasolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***
Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité
Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004

INTRODUCTION

Au cours du XX^e siècle, les villes en Europe ont été caractérisées par plusieurs tendances qui ont provoqué des changements en leur sein. Elles se sont complexifiées du fait de l'accroissement de la diversité culturelle, économique et démographique, ce qui a eu également pour conséquence leur territorialisation et leur fragmentation, suscitant ainsi l'émergence de différences entre les quartiers : l'apparition de quartiers pauvres, jeunes et multiethniques, d'une part, et de quartiers riches, plus âgés, ethniquement plus homogènes, d'autre part.

La territorialisation et la fragmentation des villes résultent de « l'anonymat légitime » qu'offre la ville aux individus, en les libérant du regard collectif propre à la campagne. Cependant, à l'aube du XXI^e siècle, des critiques se sont élevées à l'égard de cet anonymat, qui était généralement considéré comme positif, dénonçant la « déshumanisation » qu'il entraîne. Il est désormais perçu par certains davantage comme un fléau qu'il faut combattre, notamment au moyen des espaces publics urbains en tant que lieux de convivialité et de sociabilité. Un espace public est en effet un lieu public favorable à la communication et à l'échange. Dans un sens plus théorique, il est le lieu où les citoyens, quels qu'ils soient, ont le droit d'exercer leurs libertés et leurs droits, notamment leur droit à se rassembler, à se réunir et à exprimer leurs opinions.

Les villes n'ont cessé de voir leur surface, leur nombre d'habitants et leur volume augmenter depuis la fin des années 1980. Cela implique que les espaces publics urbains, susceptibles d'inviter au dialogue interculturel et intergénérationnel et, par conséquent, de contrer l'anonymat, ont, eux aussi, besoin de progresser quant à leur taille, leur nombre et leur influence, pour pouvoir faire face à l'immensité de la tâche. De plus, le multiculturalisme qui caractérise aujourd'hui les villes rend nécessaire les interactions entre les habitants et, de ce fait, l'existence d'un espace public adapté au nouveau contexte, qui pourrait contribuer au renforcement de la cohésion interne de la ville.

En effet, le multiculturalisme et la complexité qui caractérisent les villes ont pour résultat que les traditions politiques, sociales et religieuses différentes se mêlent dans l'espace public urbain. Bien qu'il existe un espace public national, au niveau de la presse ou de la télévision, c'est au niveau local qu'un espace public d'interactions quotidiennes intenses entre les individus peut se réaliser : « *C'est au niveau local que le conflit entre les besoins de la communauté et les aspects plus formels de la citoyenneté apparaissent de façon évidente. L'État définit et garantit des droits fondamentaux universels, mais c'est au niveau des localités que s'établissent les droits de représentation et de participation multiethniques* »¹. L'espace public urbain apparaît ainsi comme « *espace public local clairement défini* »², favorisant les échanges quotidiens entre les citoyens.

Ces différents éléments ont donc pour résultat la multiplication des espaces publics urbains, qui peuvent permettre d'établir le dialogue au sein des villes. Tous ces changements au sein de la ville soulèvent la question suivante : Comment favoriser le dialogue interculturel dans des villes de plus en plus fragmentées ?

La réponse peut résider dans la valorisation de nouveaux espaces publics qui rendent possible le « mélange » des habitants des différents quartiers de la ville. Les espaces publics urbains plus traditionnels, comme les rues, les marchés, ou encore les parcs, n'accueillent que des populations sociologiquement homogènes, du fait de la fragmentation des villes³. En revanche, les nouveaux espaces publics apparus dans les dernières décennies, entre autres les grands magasins spécialisés des périphéries, les musées, les salles de cinéma multiplex ou les nouveaux équipements culturels, attirent des habitants tant des quartiers du centre que des banlieues⁴. Ces espaces peuvent ainsi servir de lieux de rencontres et d'interactions, à condition que les politiques culturelles urbaines les prennent en considération et qu'elles favorisent leur usage à ces fins.

¹ « L'interculturalisme et la ville », In : *Le dialogue interculturel et ses nouveaux enjeux*. Actes du séminaire international, UNESCO, Paris, 6-7 juin 2006, p. 96.

² « L'interculturalisme et la ville », *ibidem*, p. 95

³ « Renouer les fils du dialogue interculturel dans les espaces publics urbains », In : *Le dialogue interculturel et ses nouveaux enjeux*. Actes du séminaire international, UNESCO, Paris, 6-7 juin 2006, p. 111-112.

⁴ Le parc de la Villette à Paris représente un exemple en matière de nouveaux équipements culturels. Le parc organise différents événements culturels tout au long de l'année ; entre les 16 et 27 avril 2008, les événements sont liés par exemple à l'Année européenne du dialogue interculturel.

En effet, certains nouveaux espaces publics constituent des zones d'attente, au sens propre, qui réunissent des gens sans les inciter à échanger et à dialoguer, de telle sorte qu'ils ne peuvent pas être pris en compte comme de « vrais » espaces publics. Ces espaces d'attente pourraient être revitalisés, selon certains urbanistes, par l'introduction d'une mixité des fonctions : l'installation de commerces, d'espaces de pratiques musicales, ou même, de lieux d'exposition⁵.

Pour faire de ces nouveaux lieux de rencontre des espaces publics urbains, il est nécessaire de dépasser l'approche classique de la diversité appréhendée en termes de mosaïque, c'est-à-dire de façon fragmentée et territorialisée. Pour cela, la diversité peut être vécue d'une manière plus « décontractée » dans des espaces publics de « relâche » qui assurent une « égalité fictive » des participants, au sens où l'origine sociale n'est plus autant visible⁶.

Le dialogue interculturel dépend également des politiques culturelles que mènent les responsables politiques au niveau de la collectivité, et de la place qu'ils attribuent à la culture. La vitalité urbaine nécessite ainsi de mettre en œuvre des politiques culturelles publiques et d'assurer un soutien public à la culture. L'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle⁷ et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles⁸ par la Conférence générale de l'UNESCO en 2001 et 2005 avait pour objectif de conférer une compétence publique à la gouvernance mondiale en matière de culture. La mise en œuvre du projet de l'Agenda 21 dédié à la culture a également visé à renforcer la place de la culture dans les politiques urbaines, en tendant à tisser des liens plus étroits entre les politiques culturelles et les citoyens. Ayant pour objectif de rendre les politiques culturelles plus participatives, cet Agenda contribue à la promotion du dialogue au sein des villes, ce qui nécessite de le présenter. De même, les projets et programmes, réalisés par les autorités locales dans certaines villes, peuvent fournir des exemples utiles quant à la mise en œuvre du dialogue dans un contexte multiculturel.

⁵ « Renouer les fils du dialogue interculturel dans les espaces publics urbains. » *op.cit.*, p. 111.

⁶ « Cosmopolitique de l'espace public », In : *Culture et Recherche. De la diversité culturelle au dialogue interculturel*, n° 114-115, hiver 2007-2008, p. 53.

⁷ La Déclaration universelle sur la diversité culturelle a été adoptée par la 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2001. Voir le site : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

⁸ La Convention a été adoptée lors de la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

L'Agenda 21 de la Culture

Les phénomènes de migration et de mobilité se produisent à différentes échelles, ce qui signifie que les défis du dialogue entre les cultures se jouent tant au niveau national que local. Il en résulte que l'interculturel joue désormais un rôle essentiel dans la gestion de la diversité en ville, et s'insère de plus en plus dans les stratégies de développement urbain, comme élément pouvant contribuer à réguler la société⁹.

L'Agenda 21 de la culture a été adopté par des villes et des gouvernements locaux qui se sont engagés à défendre la diversité culturelle, les droits de l'homme, la démocratie participative, ainsi que le développement durable¹⁰. Après l'approbation et la présentation du document à l'ONU-Habitat et à l'UNESCO lors du symposium organisé par le Forum urbain mondial en 2004, de nombreux gouvernements locaux et villes ont adhéré à l'Agenda 21 dans le cadre de leurs conseils locaux. L'organisation mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)¹¹, qui a adopté l'Agenda 21 de la Culture comme document de référence, s'est chargée de la coordination du processus et a créé son propre groupe de travail sur la Culture.

L'Agenda 21, composé de 67 articles, se divise en trois grandes sections : les principes, les engagements et les recommandations. Tandis que la première section expose les relations entre la culture et la diversité, les droits de l'homme ou encore la démocratie participative et le développement durable, les sections « engagements » et « recommandations » mettent l'accent sur les responsabilités des gouvernements locaux et les domaines d'actions relevant de leurs responsabilités, ainsi que sur la nécessité d'accorder encore davantage d'importance à la culture. Cette importance doit être reconnue par les organisations internationales, ainsi que dans les programmes et les budgets des administrations publiques aux divers niveaux du gouvernement.

⁹ « Politiques culturelles locales et dialogue interculturel : l'Agenda 21 de la culture », In : *Le dialogue interculturel et ses nouveaux enjeux*. Actes du séminaire international, UNESCO, Paris, 6-7 juin 2006, p. 100.

¹⁰ Agenda 21 de la culture, p. 41. http://www.agenda21culture.net/docs/Doc1_en_fr_es.pdf

Pour des informations complémentaires, voir le site : <http://www.agenda21culture.net>

¹¹ Le site de CGLU : <http://www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp>

L'Agenda 21 s'engage ainsi à établir des relations plus étroites entre les citoyens et les gouvernements locaux, en soulignant que la gouvernance locale relève de la responsabilité conjointe des citoyens, de la société civile et du gouvernement. Il favorise, entre autres, la mise en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, la mise en place d'instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens, ainsi que la promotion de la liberté d'expression en tant que dimension essentielle de la dignité humaine et de l'inclusion sociale. Il s'engage également à implémenter des politiques destinées à encourager l'ouverture des médias publics au niveau local, ainsi qu'à mettre en place des actions ayant pour objectif la décentralisation des politiques et des moyens destinés à la sphère culturelle. L'Agenda invite aussi « *les artistes et les créateurs à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de la société, dans l'amélioration du 'vivre ensemble' et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens, notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes* »¹². La recommandation la plus cruciale de l'Agenda consiste à « *mettre la culture au cœur de l'ensemble des politiques locales, en encourageant la rédaction d'agendas 21 de la culture dans chaque ville ou territoire, en étroite coordination avec le processus de participation citoyenne et de planification stratégique* »¹³.

L'Agenda 21 de la culture offre aux villes la possibilité de se doter d'une vision à long terme de la culture en tant que pilier de leur développement, fondée sur des caractéristiques locales, comme la population, l'étendue, l'identité et les caractéristiques des secteurs culturels, ou encore le mode d'administration. Le Groupe de Travail sur la Culture de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) a approuvé le document « *Conseils sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture* » en 2006, en suggérant de plus quatre outils aux villes et aux gouvernements locaux, pour réaliser leur stratégie et leur agenda en matière culturelle. Il conseille la mise en œuvre d'une stratégie culturelle locale, d'une charte des droits et des responsabilités culturelles, d'un conseil de la culture, ainsi que d'une évaluation de l'impact culturel¹⁴.

¹² Agenda 21 de la culture, p. 44, *op.cit.*

¹³ Agenda 21 de la culture, p. 45, *op.cit.*

¹⁴ Agenda 21 de la Culture, p. 37, *op.cit.*

Certaines villes comme Barcelone (Catalogne, Espagne), ou Montréal (Québec, Canada) ont déjà fait usage de ce document pour développer les aspects culturels dans leurs politiques urbaines.

L'Agenda insiste sur le respect et la reconnaissance de la diversité, comme étant constitutive de la culture, et pouvant contribuer à une coexistence créative entre les citoyens et les différents quartiers. Les politiques culturelles urbaines peuvent promouvoir la participation de tous les citoyens à la vie culturelle et à l'amélioration sociale et économique de la ville. Ainsi, tenir compte des différences culturelles peut s'avérer être un moteur du développement de la ville, à condition que les gouvernements locaux élaborent de nouveaux modèles locaux de gestion de la diversité, qui permettraient aux citoyens d'être plus actifs, en étant plus inclus socialement et économiquement¹⁵. Les municipalités et les gouvernements locaux ont dès lors intérêt à mettre en œuvre différentes initiatives, programmes et projets favorisant le rapprochement entre les citoyens au moyen du dialogue interculturel.

Projets et programmes réalisés : comment inciter au dialogue entre cultures dans les villes ?

Chaque politique publique urbaine doit prendre en compte les caractéristiques locales propres à la ville concernée, notamment lors de la mise en place d'initiatives et de programmes visant la participation des citoyens. On constate que les villes les plus hétérogènes ont plus d'intérêt à créer des forums qui rendent possible le dialogue entre les habitants des différents quartiers.

Projets aux Pays-Bas

À Amsterdam, où il n'existe plus de « minorité » et de « majorité », du fait que plus de la moitié des habitants est d'origine étrangère, le gouvernement municipal a mis en œuvre une politique d'intégration, en incitant les citoyens à prendre part à la vie de la société néerlandaise, quelles que soient leurs

¹⁵ « L'interculturalisme et la ville », *op.cit.*, p. 95.

origines¹⁶. La politique d'intégration de la ville se focalise en particulier sur les préconditions sociales et économiques de l'inclusion sociale, en fournissant un logement, l'accès à l'éducation et un revenu régulier, dans le but de faire accéder les individus aux différentes activités de la société. Cette politique a également pour objectif de favoriser la création de réseaux, notamment sous la forme d'un *networking* entre le gouvernement local et les groupes culturels. Ainsi, les projets d'intégration qui ont été mis en place récemment, sont les fruits de la coopération entre les organisations de différentes communautés locales. Le projet de « City Olympics » fournit un exemple de cette coopération. Il donne l'occasion aux habitants de différents quartiers de concourir dans plusieurs disciplines, telles que la danse ou la gastronomie.

Par ailleurs, à Amsterdam, des événements récents, notamment l'assassinat du réalisateur Théo van Gogh, ont provoqué une forte réaction contre les musulmans, nécessitant de traiter le problème. C'est pourquoi la mairie de la ville a établi le programme « Nous, peuple d'Amsterdam » afin de lutter contre la polarisation dans la ville et stimuler la cohésion sociale. Elle a développé ce programme en coopérant avec les organisations locales, afin de rassembler les réseaux représentant les minorités et les différentes cultures dans un mouvement nommé « La République d'Amsterdam », qui investit dans le capital humain. Il existe également une série télévisée parmi les projets créés, diffusée sous le titre « West Side » par la télévision locale, mettant en avant la similitude des soucis et des inquiétudes vécus au quotidien par les immigrés et les résidents de longue date. De même, le Ramadan Festival sert à faire connaître la culture musulmane, en réunissant des habitants d'origines différentes.

Ces projets et ces programmes mettent l'accent sur la nécessité que les personnes vivant dans la même ville s'investissent dans un espace public urbain commun, afin de créer une ville capable de résister aux bouleversements sociaux.

¹⁶ La politique d'intégration de la ville d'Amsterdam a été présentée par Joris Rijbroek, conseiller en Politique d'intégration, en Cohésion sociale et en Diversité à la mairie d'Amsterdam, lors du débat du 5 mars 2008, organisé dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel sur un des thèmes centraux de l'année.

Toujours aux Pays-Bas, Rotterdam a également pris des initiatives pour favoriser le dialogue entre les différentes cultures qui coexistent dans la ville. La ville a lancé le programme « Erasmus 2001 », parallèlement à sa nomination de capitale européenne de la culture en 2001¹⁷. Ce programme a visé à promouvoir la tolérance et le dialogue interculturel, du fait de l'existence de 164 nationalités différentes dans la ville, et d'un pourcentage similaire d'habitants d'origine étrangère à celui d'Amsterdam (45% des 600 000 habitants ne sont pas des Néerlandais de souche à Rotterdam)¹⁸. Les projets que l'administration de la ville a initiés, ont souligné l'importance de l'ouverture et de la créativité, et ont permis d'envisager de faire de Rotterdam une *cosmopolis*. Cependant, en conséquence du renouvellement du Conseil municipal, certaines de ces initiatives ont été interrompues.

Initiatives en France

Un autre exemple de la promotion du dialogue interculturel en contexte urbain est visible à Lyon, en France. La ville crée en effet des événements visant à favoriser les rencontres entre les habitants de la ville, tels que les Biennales d'Art contemporain ou de la Danse¹⁹. La Biennale d'Art contemporain implique l'organisation d'expositions, de conférences et de rencontres. Dans son cadre a été réalisé en 2007 un Projet artistique comportant trois volets : une exposition, des actions de médiation et de réseaux, et un projet de mobilisation spécifique, auxquels s'ajoutaient un colloque en décembre dernier et une publication prévue pour début 2008. Ce projet cherche à promouvoir la formation d'une identité urbaine, en attirant les habitants des différents quartiers et en favorisant la rencontre entre eux et les artistes.

¹⁷ L'initiative de la capitale européenne de la culture a été lancée par le Conseil des Ministres de l'Union européenne en 1985, avec pour nom « Ville européenne de la culture » ; c'est en 1999 qu'elle a été rebaptisée. Conçue pour « contribuer au rapprochement des peuples européens » et pour associer des acteurs culturels issus d'autres pays européens, elle vise à promouvoir la diversité, la richesse et le patrimoine culturel européen, en permettant une meilleure connaissance mutuelle entre les citoyens de l'Union. Ce titre est attribué pour un an à deux villes dans différents États membres, sélectionnées par le Parlement européen, qui doivent établir un programme de manifestations culturelles et organiser différentes activités et événements durant toute l'année, en mettant à l'honneur leur patrimoine culturel et historique. Voir également le site de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc413_en.htm

¹⁸ « L'interculturalisme et la ville », *op.cit.*, p. 96.

¹⁹ C'est par Xavier Phélut, coordinateur du Défilé de la Biennale de la Danse à Lyon, que les deux projets ont été présentés, lors du colloque du lancement de l'Année européenne du dialogue interculturel en France, à l'UNESCO, les 13 et 14 mars 2008.

La Biennale de la Danse, organisée pour la treizième fois entre le 6 et le 30 septembre 2008, permet également un travail en réseau avec les artistes et les citoyens, en développant cette année le thème de la mémoire et de l'invention²⁰. Dans le cadre de la Biennale, le Défilé est devenu un rassemblement populaire et festif du Grand Lyon, en accueillant les artistes et les habitants de différents quartiers.

Cet événement peut contribuer à la formation d'une identité urbaine, puisqu'il attire un grand nombre de citoyens et favorise les rencontres entre eux. De cette manière, la ville peut puiser dans ces expériences pour favoriser le dialogue interculturel en son sein.

Similairement à Lyon, les Rencontres de la Villette 2008 à Paris, organisées dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel en France, ont également pour objectif de promouvoir le dialogue « entre ethnies, groupes sociaux, générations »²¹. Lors de cet événement, les programmes de théâtre et de danse, les ateliers, ainsi que les débats et les rencontres autour de démarches artistiques, servent à présenter les différences culturelles existantes, ainsi que les expressions, les esthétiques et les identités nouvelles que fabrique l'interculturel au sein de la société.

L'exemple allemand

En Allemagne, la ville de Francfort a également vu naître des initiatives promouvant un meilleur « vivre ensemble » entre les habitants. Au sein de la mairie de la ville a été mis en place un service multiculturel en 1989, le Service aux Affaires multiculturelles (AmkA), « ayant pour but de promouvoir la cohabitation entre différents groupes de population quant à leur appartenance nationale, sociale, ethnique et culturelle et de fortifier leur intégration »²².

²⁰ <http://www.biennale-de-lyon.org/danse2008/fran/>

²¹ Brochure éditée à l'occasion des Rencontres de la Villette 2008.

²² « Francfort sur le Main – Ville internationale et ouverte sur le monde »

http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=7017&ffmpar%5B_id_inhalt%5D=3483268

La mission de AmkA a consisté à élaborer des mesures d'intégration, à promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelles, ainsi qu'à lutter contre les discriminations. Le Service a assuré la médiation et l'orientation aux citoyens, à travers une équipe professionnelle formée à cette fonction²³, afin de les aider à s'intégrer dans la société.

Ce service vise à associer les différentes agences de l'État et les organisations locales représentant les 30% d'habitants non-allemands de la ville, dans un processus nommé *zusammenwachsen*, « grandir ensemble ». Pour ce faire, cette structure collabore avec divers partenaires, notamment avec les services et les institutions de la commune et les multiples associations de migrants, les organisations de jeunesse et les écoles, les agents culturels et les communautés religieuses, ainsi qu'avec des entreprises et des partenaires européens, afin de mettre en œuvre des projets d'intégration dans la ville.

Le modèle dit « de Francfort » a servi d'exemple à de nombreuses communes et de cantons allemands, en inspirant la création de services visant à gérer la diversité dans les communautés locales. Ici, comme à Rotterdam, l'élection d'un nouveau Conseil municipal et d'un nouveau maire a cependant mis un terme à cette initiative au milieu de la décennie.

Projets dans les pays méditerranéens

Il existe également des exemples de projets visant la promotion du dialogue interculturel dans les pays méditerranéens. En Toscane (Italie), le projet interculturel Porto Franco a pour but de modifier la perception des minorités visibles, étant donné la très forte diversité culturelle de la population. Ce projet local, qui veut se faire l'instrument de la rencontre interculturelle, a formé un réseau constitué de centres interculturels régionaux et d'organisations de la société civile, mettant en place des festivals artistiques, des centres pour les femmes et des bibliothèques servant de pôles d'échanges interculturels²⁴.

²³ Les employés du service parlent plusieurs langues et apportent leurs expériences professionnelles acquises dans leur pays ou bien à l'étranger.

²⁴ « L'interculturalisme et la ville », *op.cit.*, p. 97.

La Région finance, dans le cadre de ce projet, certaines initiatives favorisant la diversité et le dialogue, entre autres, les recherches et la publication d'études, la production de matériel didactique, ainsi que le « Campus des peuples et des cultures »²⁵. Elle participe également au financement d'initiatives lancées par les Provinces, les Communes, ou par de différentes institutions et associations, et remplit la fonction d'intermédiaire entre le projet et les niveaux institutionnels nationaux et internationaux.

Enfin, au Portugal, le projet Apelarte a été mis en œuvre dans le quartier pauvre de la périphérie de Lisbonne, où 90% des habitants sont au chômage, 40% sont d'origine africaine et 40% rom²⁶. Ce projet a contribué à créer chez les habitants un sentiment d'intégration, par son implantation entre un quartier peuplé principalement d'immigrants et la vieille ville.

En analysant ces exemples, on constate que les initiatives de courte durée ne produisent que très rarement des résultats positifs ; la promotion du dialogue interculturel rend nécessaire des efforts à long terme pour pouvoir soutenir le processus du dialogue dans le temps et pour en faire une réalité de la vie quotidienne. Pour cela, il faut également inciter la connaissance mutuelle, notamment au moyen du facteur éducatif. L'école s'avère en effet un lieu privilégié de ce point de vue, et c'est pourquoi il devient essentiel de former les enseignants aux méthodes et aux techniques permettant aux élèves de mieux se connaître.

²⁵ « L'Idea Progettuale », http://www.cultura.toscana.it/intercultural/progetto/idea_progettuale_francese.shtml

²⁶ « L'interculturalisme et la ville », *op.cit.*, p. 97.

CONCLUSION

Pour implémenter des politiques culturelles favorisant le dialogue entre les cultures, l'engagement politique aux niveaux national et local en faveur du principe de l'interculturalisme, ainsi que la volonté de travailler ensemble avec les organisations de la société civile sont indispensables. La mise en œuvre du principe d'interculturalisme dans la vie quotidienne des villes demande une nouvelle forme de gouvernance, reposant sur l'alliance entre l'État, la municipalité et la société civile. Il ne suffit donc pas que les initiatives soient imposées d'en haut pour qu'elles constituent une réussite ; les intéressés doivent également y être associés²⁷. Les politiques urbaines ont par conséquent la responsabilité de faire connaître leurs initiatives aux citoyens, de les inviter à y participer et ainsi de remédier aux inégalités au niveau local.

De même, il est nécessaire de repenser la notion de citoyenneté, afin de mieux répondre aux besoins des groupes marginalisés et minoritaires de la ville. Cela implique de revoir l'idée d'espace public, ainsi que les processus de consultation et les mécanismes d'aide, les questions de planification, ou encore le travail scolaire²⁸. Les bureaucraties chargées de la gestion de la ville doivent également être formées, pour avoir les compétences interculturelles nécessaires.

Le dialogue interculturel implique également d'apprendre à mieux écouter, ce qui suppose l'ouverture et le respect envers l'autre personne. Ce dialogue comporte toujours des éléments humains qu'il faut prendre en compte, puisque c'est en raison de ces éléments que le travail interculturel peut devenir conflictuel. La communication interculturelle exige également une certaine égalité des interlocuteurs en termes d'intérêt et de pouvoir. Ainsi, pour favoriser le dialogue et l'inter-culturalisme dans les villes, la mise en place des politiques culturelles ne suffit pas ; il est également essentiel de brasser les liens personnels afin de lutter contre les préjugés, et d'encourager l'action collective.

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ *Ibidem.*